



Renseignements jour de repos supprimé

Par **Laeti1209**, le **09/10/2024** à **19:00**

Bonjour, cela serait pour un renseignement, mon petit frère bosse dans une entreprise style Bigard car je ne me rappelle plus du nom de l'entreprise. Et de base il bosse du lundi au samedi de 7h à 14h30 mais fini toujours des heures plus tard et a son repos le mardi et dimanche. Seulement de puis 3 semaines il lui a enlever son jour de repos qui est le mardi du coup il bosse du lundi au samedi. Est ce que cela est normal que du jour au lendemain il lui enlève son jour de repos le mardi ? Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/10/2024** à **19:37**

Bonjour

En France, la législation du travail stipule que tout salarié a droit à un repos hebdomadaire de 24 heures consécutives, en plus des 11 heures de repos quotidien.

. Si son contrat de travail ou une convention collective prévoit un jour de repos spécifique, l'employeur ne peut pas le modifier sans son accord, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Je lui conseillerais de se rapprocher d'un syndicat ou de l'inspection du travail.

Par **miyako**, le **09/10/2024** à **19:49**

Bonsoir,

Il faut regarder ce que dit la convention collective applicable et si les heures supplémentaires sont payées normalement.

Cordialement